

Direction Départementale des Territoires
De la Moselle
Service de l'Aménagement Biodiversité
17 QUAI PAUL WILTZER
BP 31035
57036 METZ Cedex 01

Affaire suivie par : Agnès SUZZI

Nos réf. : T&D/LH/CDR

☎ 03.87.54.34.02

Affaire suivie par : L.HEISS

Objet : Révision du PLU
de la commune de MOULINS LES METZ (57487)
Servitudes d'Utilité Publique

Metz, le 11 juillet 2017

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre lettre ci-dessus référencée, nous vous adressons sous ce pli, les implantations des servitudes devant figurer sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MOULINS LES METZ.

Nous vous demandons par ailleurs, d'inscrire au plan de zonage la réservation d'un couloir de lignes THT/HT englobant la ligne aérienne d'une largeur de 60 mètres (réservation de 60m de la ligne comme indiqué sur le plan).

Nous joignons également à la présente, un tableau des servitudes considérées dûment complété par la mention des textes établissant lesdites servitudes.

URM sollicite également l'inscription d'une dérogation dans le PLU de la commune pour la construction des ouvrages de distribution publique, tels que notamment :

- Les lignes électriques aériennes et souterraines, pour tous niveaux de tension,
 - les postes de transformation,
- lui permettant ainsi d'assurer sa mission de service public dans toutes les situations.

La dérogation devrait permettre la suppression des restrictions :

1. d'implantation dans les cas suivants :
 - par rapport aux voies et emprises publiques
 - par rapport aux limites séparatives
 - par rapport aux autres constructions
2. de limitation de l'emprise au sol par rapport à la superficie de l'unité foncière
3. de la limitation de la hauteur des bâtiments et pylônes

et ceci dans toutes les ZONES où les constructions de bâtiments des services publics sont admises.

... ↗

Ainsi nous proposons que soit inscrit dans les prescriptions applicables à chaque zone, le texte suivant :

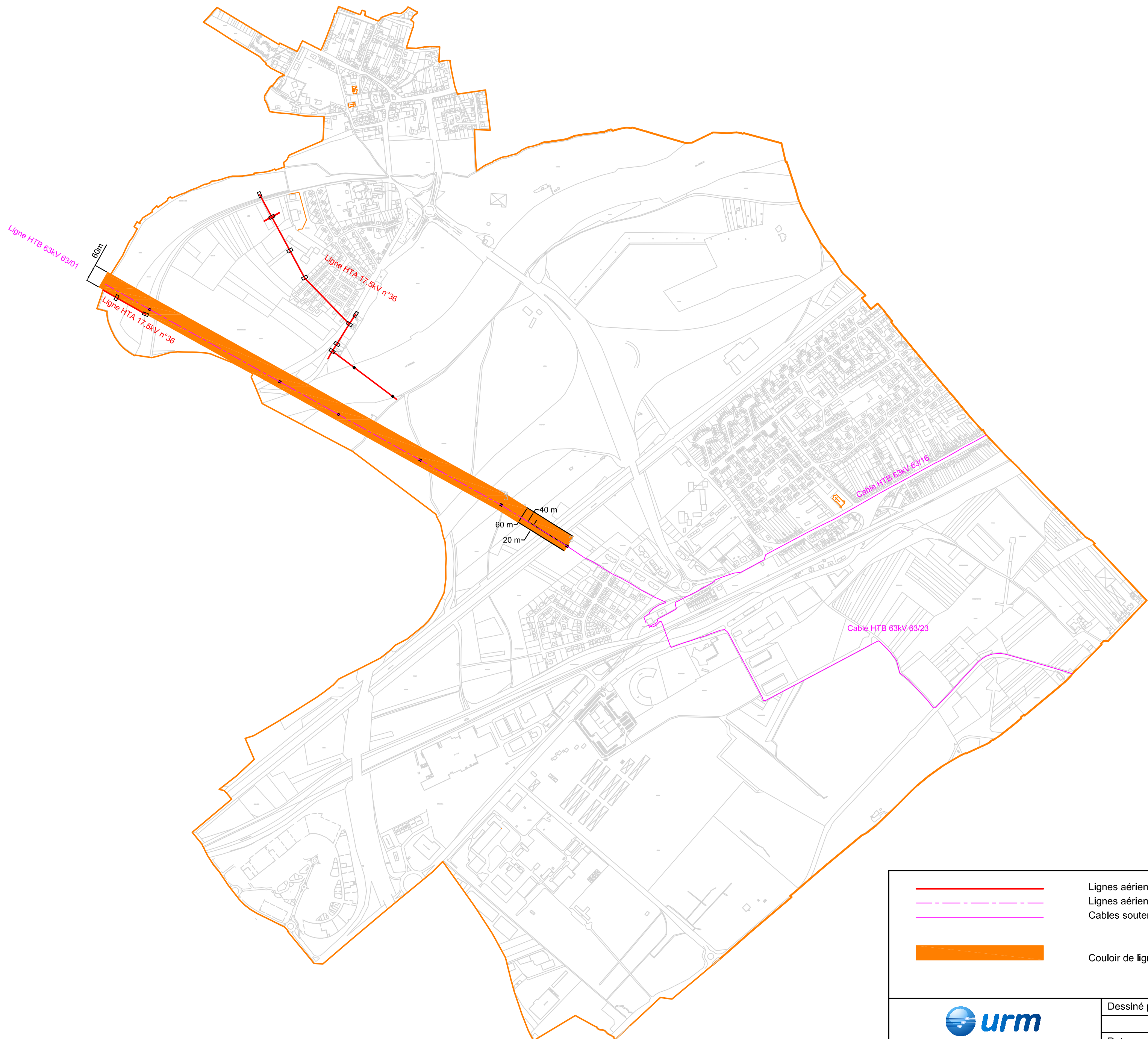
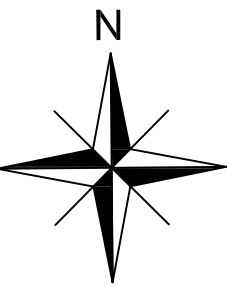
"Ne sont pas soumis à ces règles les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement de la distribution d'électricité qui bénéficient de la dérogation dont le contenu a été défini par ailleurs".

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Chef du Service Travaux & Développements,
A. BOESPFLUG

P.J. : 1 plan au 1/10000^e
1 plan AC 9571
1 tableau de servitudes



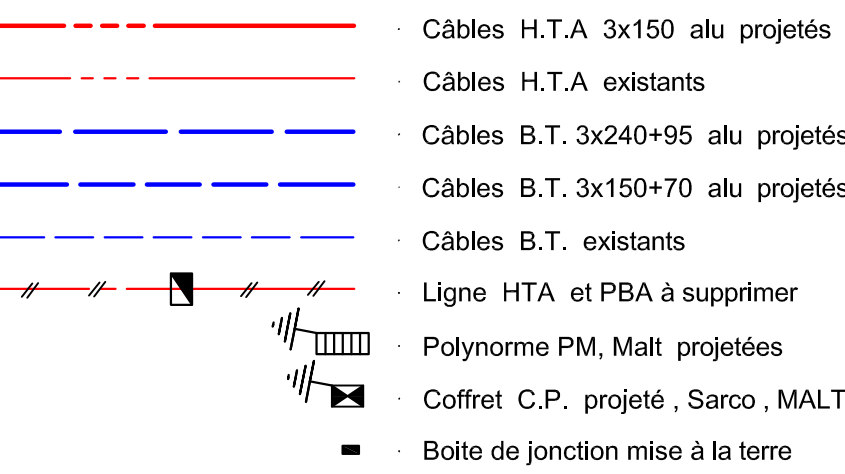
- Lignes aériennes HTA 17.5kV
- Lignes aériennes HTB 63kV
- Câbles souterrains HTB 63kV
- Couloir de ligne



2bis rue Ardant du Picq - BP 10102
57014 METZ CEDEX 01
Téléphone : 03 87 34 45 45

Dessiné par :	LH
Date :	07/07/2017

ECH : 1/10000
PLU MOULINS LES METZ 57487



Date	Ind.	Modification	Norm
2 bis, rue André Delcourt - BP 10102 57014 METZ Cedex 01 Tél: 03 87 34 45 45 - Fax: 03 87 34 45 60		Dossier Tech. : 100 - 50 - 12076	ECHELLES : 1/750 ^e - 1/10000 ^e AC 9571
		Date : 18/01/2015	
		Dessiné par : LCO	
		Chargé d'affaires : FF	
		Approuvé par : Affaire N° : 15-0198	